



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES CAMPAGNE Séance du Mercredi 26 Juillet 2023

Date de la convocation du
comité et affichage :
17 Juillet 2023

Nombre de membres :

En exercice : 48
Présents : 34
Représentés : 6
Absents : 8
Qui ont pris part au vote : 40

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi vingt-six juillet à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, au siège du SMGC sur la Commune de SAINT-HILAIRE-DE-BEAUVOIR, et sous la Présidence de Monsieur Jacques GRAU.

Étaient présents : ALIAGA Rémi, ANTOINE Pierre, ARMAND Jean-Claude, BALAZUN Geniès, BASCOU Éric, BERGER Rose-Marie, BEZIAT Patrick, BOTTRAUD Marie-Anne, CARRERE Christophe, COURNET Serge, DEVRIENDT Denis, DEWINTRE Thierry, DOMENECH Jean-Marie, ESCURET Serge, GACHES Michel, GALABRUN BOULBES Jackie, GLEIZES Guy, GRAU Jacques, GRAVEGEAL Jacques, IMBERT Jean-Claude, JEANJEAN Christian, LAFFORGUE Frédéric, LAGARDE Philippe, LECHEVALIER Stève, LOUCHE Christian, MARTINEZ Antoine, MAZOLLIER Élisabeth, MOYNIER Arnaud, NADAL Karine, PECOUL Jean-Michel, PELLET Yvon, QUINET Thomas, RAYMOND Joël, ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès.

Vote :

Pour	40
Contre	0
Abstention	0

Pouvoirs de : CASTANIÉ Geneviève à BOTTRAUD Marie-Anne, DACHEUX Jean-Philippe à GALABRUN BOULBES Jackie, DE MONTGOLFIER Isabelle à GACHES Michel, MARY Patrick à LECHEVALIER Stève, MEISSONNIER Jean-Luc à MAZOLLIER Elisabeth, REVOL René à RAYMOND Joël.

Absents : BASCOUL Julien, BORS Olivier, CAUSSIL Frédéric, GARCIA Michel, MARTINEZ Lionel, MATHERON Françoise, PENSO Éric, PEYRIERE Lionel.

Secrétaire de séance : Jean-Michel PÉCOUL

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

Objet : Délibération N° 2023_07_26_20

Schéma Directeur d'eau potable. Adoption du marché de prestations intellectuelles à intervenir avec le BET CEREG Ingénierie 34080 Montpellier permettant l'étude patrimoniale et prospective, Alimentation en eau potable, Programme de travaux et zonages de distribution de l'eau potable, ainsi que l'élaboration d'un PGSSE. Autorisation de signature.

Mme Jackie GALABRUN BOULBES, 1^{ère} Vice-Présidente rappelle que par délibération en date du 16 Février 2023 il avait été arrêté qu'afin de permettre la prise en compte du Plan de Gestion de la Ressource en Eau de la masse d'eau Aquifère de Castries, la modélisation partielle des réseaux de distribution urbains, la modélisation des réseaux feeders structurants pour étude de l'intégration de l'UTEP du Peillou au réseau d'AEP, et compte tenu que le SMGC souhaite compléter l'inventaire patrimonial complet de ses réseaux et ouvrages, il convenait de doter le Syndicat :

- D'outils patrimoniaux de connaissance des réseaux, exhaustifs et complets.
- D'une vision stratégique pour l'alimentation en eau potable, partie ouvrages et partie réseaux, réaliste techniquement et financièrement, et cohérente à l'échelle du territoire.

Pour ce faire il était proposé :

De lancer un marché de prestations intellectuelles permettant l'étude patrimoniale et prospective, Alimentation en eau potable, Programme de travaux et zonages de distribution de l'eau potable, ainsi que l'élaboration d'un PGSSE.

D'adopter le projet de Cahier des Charges de consultation qui était joint en annexe.

De solliciter l'aide financière de l'AERM&C par l'octroi d'une subvention destinée au financement de l'étude laquelle a reçu en date du 28 Juin 2023 une décision favorable de l'Agence pour un montant de 200 000 €.

A ce jour les formalités de mise en concurrence étant achevées il est proposé de retenir après avis consultatif de la Commission d'appel d'offres la proposition du BET CEREG Ingénierie 34080 Montpellier pour un montant de

396 954,00 € HT, s'agissant de l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse eu égard aux critères de sélection des offres figurant au règlement de la consultation.

Après avoir rappelé les objectifs du projet de marché à intervenir, ses principales caractéristiques, les modalités de consultation mises en œuvre dans la rubrique des annonces légales du quotidien Midi-Libre ainsi que sur le profil acheteur du SMGC, modalités ayant généré 7862 alertes, 164 visites du site, 18 retraits de dossier, et deux dépôts, ainsi que le financement de cette opération, dont les crédits figurent en dépense à l'article 2031 du Budget Primitif du Syndicat, Monsieur le Président propose :

- D'adopter le projet de marché proposé.
- D'autoriser Monsieur le Président ou à défaut Madame la première Vice-Présidente déléguée à signer ce marché ainsi qu'à prendre toute disposition dans cette affaire.

Envoyé en préfecture le 28/07/2023
Reçu en préfecture le 28/07/2023
Publié le
ID : 034-253400725-20230726-2023_07_26_20-DE

Le Comité Syndical,

L'exposé de Madame La 1^{ère} Vice-Présidente entendu, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus.
Signé par les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr